



Procès-Verbal du conseil municipal Du 25 septembre 2018

Présents : Joël PAPINEAU, Claude GAUDIN, Lucette PELISSON, Marie-Thérèse GRANDILLON, Béatrice RAVET, Alain GALTIE, Jean-Jacques BARIL, Annick MITCHELL.

Absents excusés : Patricia GROUX

Absents : Eric VIGNAUD

Secrétaire de Séance : M. Claude GAUDIN

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2018, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

PRESENTATION PAR MUTUALIA COMPLEMENTAIRE SANTE OFFRE ADMINISTRISTRES

Monsieur Alexandre YACOB, conseiller Mutualia, est venu présenter une offre concernant une complémentaire santé destinée aux administrés de la commune. Il s'agit d'un contrat entre la commune et Mutualia pour que les habitants souscripteurs d'un contrat individuel puissent bénéficier de conditions tarifaires. Il propose d'assurer des permanences en mairie, afin d'informer les administrés, qui souhaitent des renseignements sur l'offre.

Après avoir fait un tour de table pour écouter l'opinion de chacun le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider l'offre présentée par Mutualia et autorise M. le Maire à signer le contrat entre la commune et Mutualia.

MODIFICATION NOM REGISSEUR

Suite au départ de Stéphanie GABORIAUD, il est nécessaire de modifier le nom du régisseur pour encaisser les règlements par chèques des locations de la salle des fêtes, et le tennis. Monsieur le Maire propose que Madame Véronique DEVAUX soit le nouveau régisseur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité Mme Véronique DEVAUX comme nouveau régisseur en remplacement de Mme Stéphanie GABORIAUD.

VALIDATION CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

M. le Maire explique que suite à l'absence de deux agents titulaires au service technique : Franck RATAUD en arrêt maladie, Jacques MANGOT en accident de travail, le départ de Monique CASTAGNEDE, agent au service entretien, la mutation de Stéphanie GABORIAUD au service administratif ; il est nécessaire de créer deux emplois pour palier au manque d'effectif et assurer le bon fonctionnement des services de la commune.

Suite à l'évolution de la nouvelle réglementation des contrats aidés dont les critères ont été modifiés, au profit d'une nouvelle appellation parcours emploi compétences, M. le Maire propose de créer deux emplois à ce titre ; un au service technique et un autre au service comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de M. Le Maire, de créer deux emplois parcours emploi compétences (PEC), un au service technique et un autre au service comptabilité et l'autorise à faire toutes les démarches administratives et signatures des documents qui s'y affaillent.

COMPTABILITE

Décision modificative 2 – Platane 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ✚ De valider la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Article 6718 : + 1500.00 €
- Article 65888 : - 1500.00 €

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme Martin, Trésorier de Marennes, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- De passer en non-valeur les titres de recettes
 - De l'exercice 2016, pour un montant : 1043.31 €
 - De l'exercice 2017, pour un montant : 3524.73 €
 - Soit un montant total de 4568.04 €

A ce titre il est nécessaire de passer une décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Article 65521 : - 3200.00 €
- Article 6541 : + 3200.00 €

MODIFICATION NOM DE RUE

Mme PELISSON expose que la maison de M. MILLET actuellement numérotée au 12A rue de la Seigneurie était desservie par un passage privé, par suite de la création d'un lotissement et d'une nouvelle rue dénommée rue Fief Bon Jean le bâtiment de M. MILLET se trouve situé 12A rue Fief Bon Jean et non plus rue de la Seigneurie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du nom de la rue, l'adresse de M. Monsieur MILLET est 12A Rue Fief Bon Jean. Le propriétaire de la maison sera informé de cette décision.

AFFECTATION LOCAL COMMERCIAL

M. le Maire évoque que suite à la fermeture de l'épicerie place Saint-Saturnin tenue par Mme et M. SOAREZ, Il a reçu deux propositions pour le local vacant de l'épicerie :

- ✚ La première de M. et Mme DUCROU, commerçants indépendants, pour la création d'une boutique ésotérique et bien être magnétisme,
- ✚ La deuxième de M. LEGERON, (gérant d'un Proxi à Breuillet) qui propose de continuer une activité de multi-services. L'amplitude horaire sera plus importante.

Après un tour de table, Mme PELISSON propose un vote à bulletin secret, sept bulletins pour l'épicerie et 1 bulletin blanc.

M. GAUDIN propose la gratuité du loyer pendant six mois et le paiement d'un loyer de 100 € à partir du septième mois.

Après délibération, Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la proposition de M.LEGERON et accepte la proposition de M. GAUDIN.

Autorise M. le Maire à signer le bail établi par Maître POISSON.

MODIFICATION TARIF LOYERS

Afin de conserver une cohérence entre les baux signés avant l'augmentation des loyers, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif des loyers de l'appartement 2 –

Mairie - fixé à 452.28 €, de le mettre à 450.00€, ainsi que le local du Vieux Four – 1 rue du Petit Moulin à 323.36 €, de le mettre à 320.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte

- **DE MODIFIER** le tarif des loyers des appartements comme dans le tableau ci-dessous.

Appartement	Loyers 2017	Loyers 2018
Appartement 2 - Mairie	447,58 €	450,00 €
Local du vieux four	320,00 €	320,00 €

VALIDATION CONVENTION DROITS DES SOLS

M. le Maire présente le projet d'avenant n° 2 à la convention des actes et autorisations du droit des sols entre la CCBM et ses communes membres.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention

INFORMATIONS DU MAIRE

- Les travaux de Saint-Nadeau ont commencé le 24 septembre, ils se termineront fin décembre. Une réunion publique d'information aura lieu le 27 septembre à 17 h à la salle des fêtes.

- La CdC recherche sur son territoire une aire d'accueil de grand passage pour les gens du voyage.

- Octobre rose aura lieu les 27 et 28 octobre, zumba – bal et marche seront au programme, ainsi que des décorations place Saint-Saturnin.

Séance levée à 16h45